



INFO cuma

n°8 - Juin 2019



Sommaire

Zoom sur

- Le Salon aux champs 2019

Actualités 2&3

- Certiphyto : le renouvellement
- DiNAcuma
- On achète votre bois
- Bancs tracteurs

Gestion 4&5

- Bilan des assemblées générales 2018
- Remboursement de la TIC
- Subventions
- Mycuma planning et travaux
- Gestion des impayés
- Nouveaux salariés à la fédération
- Protéger les hommes et le matériel

Machinisme 6&7

- Retour sur les démonstrations
- Les nouveautés machines

ZOOM SUR

Le Salon aux champs 2019



Un rendez-vous itinérant organisé tous les deux ans par les cuma de l'Ouest, cette année en Bretagne. Un événement innovant, tourné vers les nouvelles technologies, les démonstrations, les résultats d'essais ainsi que des conférences.

Les thématiques de cette année

- Nouvelles technologies
- Ensilage maïs
- Travail du sol
- Epannage
- Accueil des écoles agricoles



Billetterie en ligne sur le site internet
www.salonauxchamps.cuma.fr
et possibilité de code de réduction auprès de votre fédération



APPEL AUX BENEVOLES

Nous recherchons des bénévoles pour la préparation (mise en place, buvettes, parkings, démontages...) Si vous êtes disponible entre le 17 et le 20 septembre, merci de prendre contact auprès de la fédération au 02 96 79 22 77.



ACTUALITES

Certiphyto : pensez au renouvellement

Cinq ou dix ans ? La durée de validité de votre Certiphyto dépend de sa catégorie et de sa date d'obtention

Il existe aujourd'hui 5 catégories de Certiphyto correspondant aux fonctions exercées en lien avec ces produits. Une évolution majeure concerne les agriculteurs et les salariés d'exploitation : valables pour une durée de 10 ans jusqu'en septembre 2016, leurs certificats ont depuis été harmonisés avec les autres catégories. **La durée de validité est aujourd'hui de 5 ans pour tous les professionnels.**

En Bretagne, les Chambres d'agriculture ont proposé les premières formations aux agriculteurs fin 2009. Nous préparons donc dès à présent la phase de renouvellement qui se profile pour les premiers concernés avant fin 2019. Peut-être en faites-vous partie ?

Trois formules pour renouveler votre Certiphyto

Plusieurs modalités de renouvellement sont proposées par les organismes agréés par le Ministère, dont la Chambre d'agriculture de Bretagne fait partie.

1] Suivre une formation « Renouvellement Certificat », d'une journée. Elle vise à mettre à jour et renforcer les connaissances sur les 3 thématiques du certiphyto : réglementation, protection de la santé et de l'environnement, stratégies de réduction des phytos. Vu l'actualité et les récentes évolutions réglementaires, cette mise à jour est indispensable. Elle permet aussi de faire le point sur les nouvelles techniques, innovations et leviers agronomiques qui contribuent à protéger les plantes avec « moins et mieux de phytos ».

2] Passer un test type questionnaire à choix multiple. En cas d'échec, le suivi d'une formation est nécessaire.

3] Valoriser sa formation continue, depuis début 2018, VIVEA (fond de formation des chefs d'entreprises agricoles) identifie par un « Label Ecophyto » des formations qui accompagnent à la réduction des phytosanitaires. Votre participation à 14 h minimum de formation dans les 3 ans précédant l'échéance de votre certiphyto est capitalisée. Vous pourrez alors le renouveler en suivant simplement un module complémentaire à distance pendant 1h30. Tous les détails de ce dispositif ne sont pas encore connus. Découvrez ici nos formations actuellement labellisées Ecophyto ou en cours de labellisation contribuant au renouvellement de votre Certiphyto.

Anticipez le renouvellement pour ne pas repartir à zéro

La demande de renouvellement doit obligatoirement être comprise dans un délai de 9 mois à 3 mois avant l'échéance figurant sur votre document. Passée la date butoir, le renouvellement sera refusé et vous devrez suivre à nouveau la démarche initiale pour obtenir un certiphyto « primo » (soit 2 jours de formation). **Vigilance :** le renouvellement ne peut être demandé que pour la même catégorie de certiphyto.

(source : site Chambre d'agriculture de Bretagne)

L'exemple suivant illustre un cas concret :



Pour vous repérer :

Catégorie de certificat obtenu	Mon certificat me permet	Durée de validité	
		Certificat obtenu avant septembre 2016 :	Certificat obtenu depuis septembre 2016 :
Décideur en exploitation agricole = entreprise non soumise à agrément	De décider le recours à un traitement D' acheter le produit pour mon compte De l' appliquer dans mon entreprise	10 ans	5 ans
Applicateur en exploitation agricole ou cuma = opérateur	D'appliquer des produits phytos conformément aux consignes du décideur sur mon exploitation	10 ans	5 ans



Le DiNAcuma est un dispositif d'accompagnement des projets et des initiatives des cuma.

Dans le cadre de ce dispositif, l'équipe d'animation de la fédération Bretagne Ile Armor peut accompagner votre cuma pour envisager des plans d'action concrets pour pérenniser et développer votre activité. De nombreuses cuma vivent une période de transition avec de nombreux défis à relever (prix d'achat des matériels, nombre d'adhérents en diminution, renouvellement des postes de dirigeants, nouvelles techniques, organisations d'activités, problèmes d'impayés...).

Le DiNAcuma permet à votre cuma de bénéficier de l'appui extérieur d'un animateur qui pourra vous aider à donner des échéances, un rythme à la réflexion et construire un plan d'actions le plus concret possible.

Le coût d'un DiNAcuma (2 à 3 jours de préparation et d'intervention) est pris en charge à 90%, le solde étant financé par une réduction de cotisation fédérative, plus d'information auprès de votre fédération.

par christophe.nicaud@cuma.fr • 06 80 03 93 13



L'association CBB 35 achète votre bois

Pour que le bocage ne soit plus une contrainte, vendez votre bois. Le Collectif Bois Bocage 35 (CBB35), association composée d'agriculteurs, d'usagers (collectivités) et prestataires, achète du bois déchiqueté issu de gestion durable, le transforme et le commercialise.

Qu'avez-vous à faire ?

Coupez le bois puis rangez-le en andain de 2 à 3 mètres de hauteur, toutes les coupes dans le même sens. Déchiquetez-le via le prestataire de votre choix. C'est le CBB35 qui détermine la granulométrie de broyage. Livrez-le sur une des plate-formes de CBB35.

Quel type de bois ?

Tous les bois de bocage (chêne, châtaignier, frêne etc...) après la chute des feuilles.
Le peuplier doit être broyé à part.
Les résineux (thuyas, sapins, cyprès etc...) sont acceptés sans aiguilles (risque de compostage).
Les rémanents issus du lamier ou après prélèvement de la bûche ou des piquets ne sont pas acceptés.
Les bois doivent être exempt de corps étrangers : terre, pierre, plastique, métal.

Quelle rémunération ?

CBB35 achète le bois 40 € la tonne (hors peuplier) rendus plate-forme ou au départ si le bois va directement en chaufferie en filière humide. La rentabilité du chantier se fait sur sa préparation qui doit faciliter le travail de la déchiqueteuse et le diamètre des branches : plus il sera gros, plus le rendement de la déchiqueteuse sera important.

Plus d'informations auprès de Pierric Cordouen au 06 80 08 93 12

CUMA BRETAGNE Services

vous propose
contrôles pulvérisateurs
contrôles chargeurs

+ D'INFOS auprès
d'Alexandre Dassonville
06 70 42 29 17
alexandre.dassonville@cuma.fr



contrôle pulvérisateurs



contrôle chargeurs

Bancs tracteurs

Côtes d'Armor	
Dates	Lieux des contrôles
Juillet	
1er juillet	secteur du Méné
2 juillet	Quemper Guezennec à la cuma Leff et trieux
3 juillet	Plusquellec
4 juillet	Lohuec
Contact Jean Marc au 06 72 44 52 60	
Ille et Vilaine	
Planning en cours d'élaboration	
Contact Fabien au 06 31 45 10 19	

GESTION



Bilan de campagne d'assemblée générales 2018

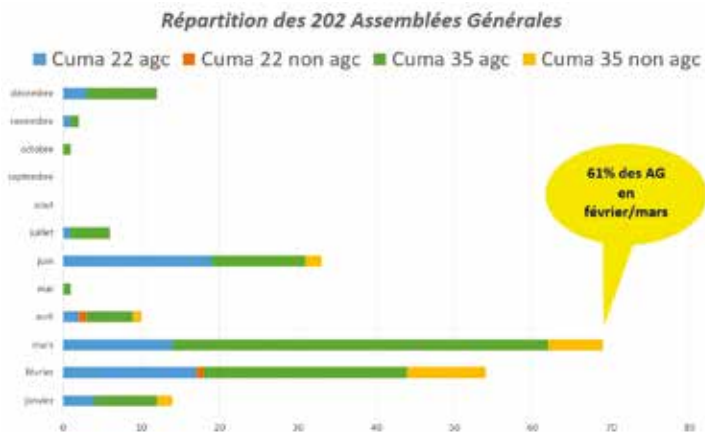
Les clôtures 2018 se terminent et la campagne d'Assemblée générale également.

Sur l'année civile 2018, les animateurs et les comptables de la Fédération des cuma Bretagne IlleArmor ont été présents lors de **202 assemblées générales** et **58 conseils d'administration d'arrêté des comptes**.

Trois grosses périodes de pointe se dessinent : **février, mars et dans une moindre mesure juin**.

Afin que les dossiers soient traités dans les meilleures conditions possibles, nous vous **rappelons l'importance de déposer vos pièces comptables en cours d'année**. Tout ne peut pas être saisi et clôturé en février pour une AG le même mois.

Par ailleurs, pour les cuma clôturant leurs comptes au 31 décembre, un changement de date de clôture peut être étudié afin de mieux répondre à leurs demandes. **Un geste commercial est prévu la première année par l'AGC pour les cuma décalant leur clôture entre le 31 mars et le 31 octobre**.



par christelle.beroud@cuma.fr • 07 66 84 41 35

Remboursement TIC sur le GNR



La campagne de télédéclaration pour les livraisons 2018 va bientôt ouvrir.

Les cuma peuvent demander le remboursement partiel de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) pour leurs livraisons de GNR. Ce remboursement est de **14.96 €** par hectolitre pour les livraisons 2018.

Pour les demandes dépassant 300 € une déclaration par téléprocédure est obligatoire sur le portail chorus : <https://chorus-portail-pro.finances.gouv.fr>

Les comptables de la cédération des cuma Bretagne Ille Armor restent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

par christelle.beroud@cuma.fr • 07 66 84 41 35

Subventions

L'appel à projet 2019 arrive à échéance le **28 juin 2019**, passé cette date il ne sera plus possible de déposer de dossier pour cette année, le prochain appel à projet n'interviendra qu'en janvier 2020.

A ce jour seuls 29 dossiers ont été déposés, 21 pour l'Ille et Vilaine et 8 pour les Côtes d'Armor.

Les cuma peuvent déposer deux dossiers sur la période 2015 à 2020 à deux ans d'écart, cependant si une cuma a déjà déposé 2 dossiers mais n'a pas atteint le plafond d'investissement de 2 x 100 000 € elle peut réaliser un dossier complémentaire pour atteindre le plafond de 200 000 € d'investissement sur la période 2015-2020.

La liste des objets éligible peut être complétée d'une demande spécifique pour des matériels innovants et respectant les domaines d'intervention de la Région à savoir respect biodiversité, réduction des intrants...

Sonia Lebras et Adeline Corre sont à votre disposition pour toute information complémentaire

par sonia.lebras@cuma.fr • 06 48 03 57 40



planning et travaux

Le nombre de cuma utilisatrices de myCUMA PLANNING et TRAVAUX augmente régulièrement.



Version mobile

Les freins à la mise en place (contrainte de l'outil informatique) sont rapidement balayés par la simplicité d'utilisation.

La réservation se fait juste par un clic et chacun prend conscience des besoins des autres.

Le travail du responsable du matériel ou du salarié se trouve simplifié.

**ENVIE DE TESTER ?
CONTACTEZ LA FEDERATION**

par vincent.laize@cuma.fr • 06 08 09 77 17



Gestion des impayés

Depuis quelques mois les Cuma doivent faire face à une recrudescence de factures impayées ou accusant un retard qui devient dans certains cas problématiques.

De même de plus en plus de Cuma sont confrontées aux procédures judiciaires dont font l'objet leurs adhérents, Règlement Amiable Judiciaire (RAJ), Redressement ou liquidation judiciaire.

L'ensemble de ces situations nécessitent un suivi régulier et une gestion administrative et juridique particulière. Elles peuvent aussi être sources de tensions dans le groupe et provoquer des difficultés d'organisation.

C'est pourquoi depuis quelques années la fédération a développé un accompagnement spécifique auprès des responsables de Cuma confrontés à la gestion de ces situations, Sonia Lebras animatrice juridique à la fédération est à votre disposition pour vous aider dans la gestion des impayés et des procédures judiciaires.

par sonia.lebras@cuma.fr • 06 48 03 57 40

Nouveaux salariés à la fédération

Catherine Traouïn a pris ses fonctions d'aide comptable début février à Plérin



Magali Brault a pris ses fonctions de secrétaire comptable début mars à Rennes



Protéger les hommes et le matériel

Pendant les travaux, il faut faire attention aux lignes électriques, c'est un enjeu majeur.

Pour éviter des accidents graves voir mortels, en partenariat avec la MSA, les EDT et la Direccte, la fédération régionale des cuma met à votre disposition un détecteur de ligne embarqué dans votre Smartphone. Application gratuite développée par Géovil, performante et rapide elle permet de localiser toutes les lignes électriques.

Contactez votre fédération pour pouvoir la télécharger.





Le déchaumeur de prairie



Le Dynadrive



L'andaineur Reiter à tapis permet un très bon suivi du sol



Landaineur Elho regroupe 7m50 de large



La charrue en 18 pouces permet une largeur de travail de 3m65.



La fourche permet de prendre l'herbe et de bien la répartir sur le silo

Retour sur les demonstrations

Destruction prairie à Callac

180 personnes ont fait le déplacement pour la démonstration de destruction de prairie, le 9 avril dernier. La journée a été organisée par la fédération cuma Bretagne Ille Armor et la cuma du Bon Temps de Calanhel. 3 catégories de matériels ont été présentées avec 6 matériels : charrue déchaumeuse, outils à bêtes et outils à disques. Tous ses outils travaillent à faible profondeur ce qui permet une économie d'énergie.

Dynadrive à Parcé

Cherchant de nouvelles activités, la cuma de Villeray de Parcé a souhaité découvrir le Dynadrive proposé par Bomford. Une démonstration a été organisée le 11 avril dernier avec le distributeur Quitté. Ce rendez-vous a aussi été l'occasion pour la cuma Entraide de Mellé de témoigner de son expérience avec cet outil. Acheté pour répondre à la demande des adhérents bio confrontés à des problèmes de désherbage sur les vivaces, l'outil a vite séduit et n'a plus une minute de répit.

Andaineurs à Hillion

A Hillion, le 14 mai, dans le cadre d'une journée herbe, 2 andaineurs ont été présentés : un andaineur à tapis frontal d'une largeur de 3 m, de marque Reiter (Autrichien), modèle Respiro R3 Profi. La vitesse de travail est de 15 km/h. L'investissement s'élève environ à 25 000€. Le 2^{ème} andaineur est traîné et travaille une largeur de 7m50, de marque Elho, modèle V-Twin 750. Son système est à râteau et il lève le fourrage. et la vitesse de travail va de 10 à 15 km/h. Il a une tendance à créer un enroulement de l'herbe. L'investissement s'élève à 26 000 €.

Charrue déchaumeuse Kverneland

Le 17 mai, à Plusquellec à la cuma du Vent d'Ouest a eu lieu la démonstration de charrue déchaumeuse. Plusieurs profondeurs ont été testées 6, 11 et 15 cm et sur sol déchaumé et direct après récolte de méteils. Les agriculteurs ont apprécié la qualité de travail avec un débit important pour une puissance utilisée raisonnable. L'investissement s'élève à environ 28 000 €.

Essai d'une fourche à ensilage

La cuma de la Baie à Hillion a essayé une fourche Red Rock de 2m35 de large. La fourche, attelée au relevage avant du Fendt 720, permet de déplacer l'herbe et de l'étaler facilement avec le poussoir. Les 13 dents en fer rond permettent de prendre l'herbe facilement. L'équipement d'un 3^{ème} point hydraulique est indispensable pour utiliser la fourche en nivelage et pour la fin du silo.

Anne-Laure Duhaut et Jean-Marc Roussel

Les nouveautés machines

Une ensileuse à la cuma l'avenir de bedee

Les premiers tours de roues de la New Holland fr 480 neuve marquent le top départ de la nouvelle activité ensilage à la cuma L'avenir de Bédée. Le choix a été fait de passer commande de ce modèle pour son rapport performances/prix/équipements. Le seuil des 500 Ha sera dépassé en fin de campagne ce qui rassure la cuma qui s'étaient engagés initialement sur 350 Ha.

Un andaineur à tapis à la cuma les portes de Bretagne

L'andaineur Merge Maxx 950 de Kuhn est arrivé à Saint M'Hervé, cet investissement a permis de faire face à la demande croissante de délégation de l'herbe. Il a aussi accentué le rapprochement avec la cuma des Epis d'Or d'Erbrée qui a investi dans un groupe de fauche Kuhn 9.50 m. Cette collaboration permet de proposer un tarif de 52 €/ha fauche et andainage. Enfin, la cuma a aussi choisi de réduire la taille de son pick-up à herbe, en repassant en 3m. Ce gabarit routier permet de gagner jusqu'à 20 min par chantier.

Une tonne 15000 l avec rampe à pendillards 15m

Les cuma de Langast (L'orée du bois et Saint Gal) ont regroupé leur activité épandage de lisier pour acheter une tonne, équipée d'une rampe pendillard 15m. L'investissement s'est élevé à 98 500 €. Ils ont choisi la tonne Manguin avec le système hybride et vidange montagne.

Tracteur autoguidé et combiné avec semoir

La cuma de Pengave a été créée au printemps 2018. Les premiers investissements sont : un tracteur NH T7.290 équipé de l'autoguidage avec signal RTK. (150 000 €), un combiné Sulky4m50 et un semoir monograine Khunmaxima3 en 6 rangs, sans fertiliseur mais avec coupure de rangs électrique (31 000 €)

Une deuxième tonne Jeantil avec rampe pendillard

La cuma de Ran Dour à la Chapelle neuve a acheté une autre tonne Jeantil de 15 500 l. Elle a décidé d'équiper la nouvelle tonne d'une rampe pendillard 12 m, elle est équipée d'un bras plongeur avec une turbine à l'articulation. Un broyeur répartiteur vertical distribue le lisier dans la rampe. Un piège à cailloux se trouve sous la tonne.

Un broyeur et pompe à lisier Redrock

La cuma Haderez à Prat a investi, en complément des malaxeurs, dans un broyeur et pompe à lisier. Il permet de mélanger et de faire du transfert. Le modèle est le 14 m³/min avec une puissance de 100 cv. L'outil a peu d'entretien seulement le graissage du cardan car il n'a pas de palier mais des bagues en nylon. Il travaille dans des fosses de 2m50 à 3 m de profondeur. L'investissement s'est élevé à 7 000 €, il sera facturé à l'heure d'utilisation.

Anne-Laure Duhaut, Fabien Demarq et Jean-Marc Roussel



Une ensileuse nh fr 480



L'andaineur à tapis Kuhn Merge Maxx 950 attendant sa prochaine sortie



Tonne manguin 15 000 l



Tracteur T7.290 autoguidage RTK et semoir 6 rangs à coupure de rangs électrique



L'épandage avec une rampe pendillard améliore la qualité de travail



Pompe et broyeur permet un lisier homogène et facilite l'épandage

MACHINISME



Le tracteur Valtra



La cuma de Lohuec a choisi l'autochargeuse Strautmann 3502



Le combiné trainé : herse rotative Lemke et semoir Monosemshox NG+M.



La cuma de l'Avenir a choisi un combiné 6m trainé.

Les nouveautés machines

Un nouveau tracteur VALTRA à la cuma la Guichard

Pour remplacer leur ancien Valtra T121 de 2012 la cuma a choisi de rester fidèle à la marque puisqu'ils ont choisi le Valtra T144 Hitech vendu par le distributeur AgriOuest. Ce 155 chevaux sera utilisé environ 600 heures par an. Acheté 85 000 € HT, il sera facturé aux adhérents à hauteur de 18€/he, soit le même tarif que l'ancien tracteur. Rester sur la marque Valtra s'est imposé comme une évidence pour eux à la vue du faible coût d'entretien de leur ancien tracteur, de sa robustesse et de sa simplicité d'utilisation permettant une prise en main rapide par tous les adhérents.

Achat d'une autochargeuse à la cuma de Lohuec

La cuma s'est équipée d'une autochargeuse Strautmann. Le modèle est Super Vitesse cfs 3502 a un volume de 33m3 DIN. L'investissement a été de 70 200 €. L'activité prévisionnelle est de 200 voyages minimums.

Des nouveaux semoirs sur le département des Côtes d'Armor

La cuma de l'Avenir de Plénée Jugon a choisi un combiné trainé : herse rotative Lemken ainsi que le semoir Monosem monoshox NG+M.

Anne-Laure Duhaut et Jean-Marc Roussel

Retrouver l'intégralité de la rubrique «Machinisme»



D'INFOS SUR

www.bretagne-ille-armor.cuma.fr

dans la rubrique actualités

Nos partenaires



CONTACT

INFOcuma

Lettre d'informations de la Fédération des cuma Bretagne Ille Armor

Maison des Agriculteurs - BP 550 - 22195 Plérin Cedex
02 96 79 22 77 - illearmor@cuma.fr
www.bretagne-ille-armor.cuma.fr

Directeur de la publication : Vincent Laizé
Réalisation : service communication FRcuma Ouest



D'INFOS SUR

www.bretagne-ille-armor.cuma.fr